

2. Analyse environnementale des secteurs de projet

2.2 - EXTENSIONS URBAINES

La commune de Les Billanges est une commune à dominante rurale. Elle est marquée par deux entités paysagères distinctes qui lui confèrent une dichotomie nord/sud. La moitié sud du territoire, caractéristique du bocage limousin, correspond à l'unité paysagère de la campagne-parc des collines limousines. La moitié nord, au relief plus marqué, est caractéristique des premiers contreforts du Massif Central et correspond à l'unité paysagère des Monts d'Ambazac. Ainsi, la commune se situe au sein d'une entité géomorphologique qualifiée de bas-plateaux aux interfluves vallonnés. Les altitudes sont modestes, et varient entre 280 mètres au sein du talweg du Taurion et 450 mètres au point le plus haut (Puy des Ribières).

Les sites naturels et écologiques, inventoriés et protégés de façon réglementaire traduisent la richesse environnementale de la commune qui lui confère un cadre de vie de qualité.

Les hameaux sont majoritairement agricoles avec la présence d'exploitations encore en activité, notamment sur Virareix, la Besse et le Bas Breuil.

Au vu du contexte global et suivant la volonté des élus de proposer un développement raisonné de la commune pour garantir le maintien du cadre de vie billangeot, seule une unité urbaine a été sélectionnée pour porter le développement de la commune : le centre-bourg.

